Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501661-20260427-2026_37-DE

Mairie de MARPIRE
Ille-et-Vilaine
3522

N° 2026/37

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17.04.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
Le 27 AVRIL, à 20H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme HALLET Christelle, Maire,
Etaient présents : LEJAS Frédéric - BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BENARD Charline – CAMEREL Franck – DAVENEL Guilmette – GOUGEON Richard – MANCEL Charlène – NEVEU Margaux – PAIN Thomas – QUEMENER Emilie formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé :
Mme QUEMENER Emilie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Prise en charge financière par la commune - destruction des nids de frelons asiatiques

La prolifération des frelons asiatiques sur le territoire est un problème récurrent qu'il faut éradiquer.

M. Frédéric LEJAS est référent sur la commune pour le repérage des nids de frelons asiatiques. Il est le seul habilité avec Mme Le Maire à prendre contact avec la FGDON35 et doit impérativement être contacté par le biais du secrétariat de la mairie.

Vitré Communauté prend une partie du coût à sa charge. Afin d'encourager la destruction des nids de frelons asiatiques, Madame le Maire propose de prendre à la charge de la commune le reste dû pour les interventions faites par la FGDON35.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge pour 2026 le coût des interventions de la FGDON35 pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 35 € jusqu'à la révision des tarifs par Vitré Communauté. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Le conseil municipal fera le bilan au bout de cette saison et décidera ou non de reconduire cette dépense en 2027.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Christelle HALLET